

## BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

L'âge minimum requis pour participer à la formation est de **16 ans** au moins le premier jour de la session de formation générale.

### Déroulé de la formation :

La formation est composée de 3 étapes, qui sont à effectuer dans l'ordre :

- une **session de formation générale** (8 jours),
- un **stage pratique** (14 jours), aux conditions suivantes :
  - \* en accueil de loisirs extrascolaire, en séjour de vacances ou en accueil de scoutisme,
  - \* sur le territoire français,
  - \* en 2 parties maximum,
  - \* 1 partie doit comporter au moins 4 jours effectifs,
  - \* 1 partie peut être effectuée en accueil de loisirs périscolaire à hauteur de 6 jours effectifs maximum,
- une **session d'approfondissement** (6 jours) ou de **qualification** Voile ou Canoë Kayak ou Activités de loisirs motocyclistes ou Surveillance de Baignade (8 jours)

### Inscription :

Elle est double :

- sur le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) pour la création et le suivi de votre dossier dématérialisé (espace personnel),
- auprès de l'organisme de formation habilité que vous avez choisi pour effectuer la session de formation générale. Liste des organismes de formation habilités dans le Grand Est : <https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOf.aspx>

### Délais de formation : 2 points à retenir :

- A l'issue de la session de formation générale satisfaisante, les stagiaires ont au maximum 18 mois pour DÉBUTER le stage pratique. En cas de difficulté pour débiter le stage pratique dans les délais impartis, une demande de dérogation de stage pratique peut être sollicitée, directement à partir de l'espace personnel sur « jeunes.gouv.fr »,
- La durée maximale pour effectuer les 3 étapes de la formation BAFA est de 30 mois, à compter du premier jour de la session de formation générale. En cas de difficulté pour terminer les 3 étapes dans les délais impartis, une demande de prorogation peut être sollicitée, directement à partir de l'espace personnel sur « jeunes.gouv.fr » ; un maximum de 12 mois peut être accordé.

### Présentation du dossier au jury :

A l'issue de la session d'approfondissement ou de qualification, si toutes les étapes (formation générale, stage pratique, approfondissement ou qualification) sont favorables, le passage du

dossier au jury BAFA est automatique. Un mail de confirmation est envoyé la semaine précédent le jury.

A l'issue du jury, la formation est soit admise, soit ajournée, soit refusée.

En cas de réussite, le candidat recevra un diplôme (soit remis en main propre, soit envoi par voie postale).

En cas d'ajournement, le stagiaire dispose d'1 an pour refaire 1 ou 2 étape(s) de formation, selon la décision du jury.

En cas de refus, le candidat perd le bénéfice de la formation effectuée.

**Les résultats sont visibles au plus tard le lendemain de la tenue du jury, dans l'espace personnel de chaque candidat.**

**Contact :**

Mme Frédérique PONS – 03.88.23.36.26 / 07.85.13.17.11 – frederique.pons@ac-strasbourg.fr